

Préfecture de la Nièvre

58-2017-03-15-004

Habilitation Vétérinaires -DDCSPP



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA NIEVRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Affaire suivie par : Christophe CROIZIER  
Téléphone : 03.58.07.20.30  
Télécopie : 03.58.07.20.47  
Mél : ddcopp@nievre.gouv.fr

## ARRÊTÉ

**fixant la liste des vétérinaires habilités à conduire  
des évaluations comportementales canines**

**LE PREFET DE LA NIEVRE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu le code rural, Livre II, notamment ses articles L. 211-11, L. 211-13-1, L. 211-14-1, L. 211-14-2, et D. 211-3-1 ;**

**Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales ;**

**Vu l'arrêté du Préfet de la Nièvre n° 58.2016.10.10.005 du 10 octobre 2016 portant délégation de signature à Madame Brigitte HIVET, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Nièvre.**

**Vu l'arrêté de la Préfet de la Nièvre n° 58.2016.10.27.002 du 27 octobre 2016 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;**

**Considérant qu'il convient d'établir une liste de vétérinaires volontaires chargés de pratiquer l'évaluation comportementale de chiens susceptibles d'être dangereux ;**

**Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;**

## ARRÊTE :

1 rue du Ravelin  
BP 54 - 58020 Nevers cedex

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des vétérinaires habilités à conduire une évaluation comportementale canine, telle que prévue à l'article L. 211-14-1 et D. 211-3-1 du code rural, est fixée en annexe du présent arrêté.

Ces vétérinaires sont désignés par le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations pour établir l'avis avant euthanasie d'un chien réputé présenter un danger grave et immédiat conformément à l'article L. 211-11 du code rural.

**Article 2** : Les vétérinaires mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont habilités à conduire une évaluation comportementale canine :

1. A la demande du propriétaire ou du détenteur d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie visées à l'article L. 211-12 du code rural, lorsque le chien est âgé de plus de huit mois et de moins de douze mois, en application de l'article L. 211-13-1 du code rural.
2. A la demande du propriétaire ou du détenteur d'un chien ayant mordu une personne, et pendant la période de surveillance de ce chien mordeur, en application de l'article L. 211-14-2 du code rural.
3. A la demande d'un maire pour apprécier, en application de l'article L. 211-14-1 du code rural, le danger potentiel que peut représenter le chien qu'il aura désigné en vertu de l'article L. 211-11 du code rural.
4. A la demande d'un maire, ou à défaut du préfet, pour émettre un avis sur l'euthanasie d'un chien réputé présenter un danger grave et immédiat conformément à l'article L. 211-11 du code rural.

**Article 3** : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral 2015-DDCSPP-1334 fixant la liste des vétérinaires pour une évaluation comportementale canine.

**Article 4** : Le secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre, le directeur des services du cabinet de la Préfecture de la Nièvre, les sous-préfets du département de la Nièvre, les maires et les vétérinaires concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le **15 MARS 2017**

Pour le Préfet et par délégation  
Le directeur départemental,

  
Brigitte HIVET

Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de celle-ci.

1 rue du Ravelin  
BP 54 - 58020 Nevers cedex

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 58-2017-03-15-004 du 15 mars 2017  
fixant la liste des vétérinaires habilités à conduire  
des évaluations comportementales canines

NOM	ADRESSE PROFESSIONNELLE	NUMERO D'INSCRIPTION A L'ORDRE DES VETERINAIRES	ANNEE D'OBTENTION DU DIPLOME VETERINAIRE
Dr AZEMA Sébastien	4 rue des Ravelins 58000 Nevers	15 089	1999
Dr BELLON Christophe	Route de Champvert 58300 Decize	12 846	1996
Dr BELLON Jacques	Route de Champvert 58300 Decize	4 696	1970
Dr BLOCH Jean-Charles	37 Chemin de la Paysannerie 58500 Clamecy	4 700	1973
Dr BOGET- BONEFANT Fabienne	5 bis Avenue de la Gare 58700 Premery	10 062	1987
Dr BRUNET Valérie	5 bis Avenue de la Gare 58700 Premery	10 599	1990
Dr DE BLANDER Cécile	Route de Champvert 58300 Decize	12 911	1996
Dr DEBRY Benoît	1 Faubourg de Marcy 58210 Varzy et 11 bis Place du Marché 58410 Entrains sur Nohain	13 929	1986
Dr DELAHAIE Sébastien	Route de Crux la Ville 58330 Saint Saulge	19 489	2005
Dr DHUYVETTER Véronique	42 Rue Louis Bonnet 58000 Challuy	21 059	2006
Dr DIERYCK Bart	3 Rue des Jardins 58230 Montsauche les Settons	10 286	1989
Dr DUJARDIN Marc	1 Rue des Peyronnies 58400 La Charité sur Loire	16 025	1983
Dr FRANCOIS Jean Michel	Place de la République 45250 Briare	9461	1986
Dr FRATCZAK Krzysztof	Route de Champvert 58000 Decize	21 051	2006
Dr FRITSCH Jean François	Rue Jacques Lacarrière Zone d'activité de Bellevue 71400 Autun	6106	1983
Dr GANTIER Carine	Port des Vignots 58300 Decize	21 083	2006
Dr GIBE Bertrand	2 Rue des Essais 58800 Corbigny	18 521	2006
Dr GLORIEUX Philippe	Route de Crux la Ville 1 rue du Ravelin BP 54 - 58020 Nevers cedex	4 729	1979

	58330 Saint Saulge		
Dr KOLDEWEIJ Bernardus	42 Rue Louis Bonnet 58000 Challuy	4 736	1985
Dr KOLDEWEIJ-CASTEX Anne-Marie	42 Rue Louis Bonnet 58000 Challuy	10 029	1990
Dr MARTIN Florence	Zone Industrielle Nevers-Saint-Eloi 58000 Saint Eloi	4 790	1979
Dr MEURICE Jean Patrick	Rue de Boulasset 58420 Brinon sur Beuvron et Place de l'église 58190 Tannay	12 059	1993
Dr PAUMIER Alexandra	Le bois de Seigne 58 110 ALLUY	13968	1998
Dr PAUPERT Sylvie	25 Bis Route de Beaugy 58500 Clamecy	11 543	1993
Dr PICARD Marie-Henriette	Donzy le pré 58 220 Donzy	11040	1990
Dr PRADEAU Aurélia	138 Rue de Donzy 58200 Cosne sur Loire	17 231	1997
Dr RIGLET Jean-Charles	4 Rue des Ravelins 58000 Nevers	9 478	1989
Dr SAINT-ARROMAN Thibault	4 Rue des Ravelins 58000 Nevers	21 886	2007
Dr TISSERAND Michel	2 Rue des Essais 58800 Corbigny	4 779	1982
Dr TOURESSE Frédéric	Port des Vignots 58300 Decize	12 606	1990
Dr VAN DAMME Dominique	13 Ter Route de Châtillon 58340 Cercy la Tour	9 883	1988
Dr VIAL-JUBERT Virginie	25 Bis Route de Beaugy 58500 Clamecy	13 137	1993
Dr VIGNAULT Gérard	2 Rue des Essais 58800 Corbigny	4 786	1976
Dr WYNDAELE Marleen	La Come 58380 Lucenay les Aix	1 808	1983

1 rue du Ravelin  
BP 54 - 58020 Nevers cedex

